

*Interpellation présentée par le député :*  
*M. Pierre Weiss*

*Date de dépôt : 6 mai 2010*

## **Interpellation urgente écrite** **AIMP : le CEVA n'est pas seul en cause**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

Les entreprises genevoises se préoccupent, à juste titre, de leurs intérêts et des emplois liés aux adjudications du CEVA, le marché public de la décennie. Mais ce n'est pas le seul. L'Etat de Genève, comme les autres cantons, attribue d'autres marchés publics, liés aux importants investissements consentis pour l'intérêt général (écoles, hôpitaux, routes, etc.).

Il serait utile, pour parfaire le degré d'information des citoyens, que des indications soient notamment données par votre conseil d'Etat sur les adjudications au titre de l'AIMP attribuées depuis le début de la précédente législature par le canton de Genève.

Parmi ces indications, il serait en particulier utile de trouver :

- Le montant total des adjudications au titre de l'AIMP depuis l'exercice 2006 ;
- La part attribuée aux entreprises genevoises, suisses non genevoises et étrangères, le cas échéant en indiquant la composition des consortiums et des sous-traitances ;
- Le nombre et l'issue des recours interjetés contre les décisions de l'Etat.

D'autre part, si le fonctionnement sans barrières géographiques de l'AIMP a pu être établi dans le cadre des marchés liés au CEVA (59% d'un montant total de 776 millions ayant été attribué à des entreprises suisses, essentiellement non genevoises et 41% à un consortium français), il n'en demeure pas moins que la réalité d'un fonctionnement aussi ouvert de la part des autres cantons, notamment romands, n'est pas établie.

Votre conseil pourrait-il donner à cet égard des informations complémentaires concernant la part attribuée à des entreprises genevoises dans les adjudications régies par l'AIMP des cantons de Vaud, Valais, Neuchâtel et Fribourg ?

Qu'il soit par avance remercié de ces informations !